



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 02 AVRIL 2026

Délibération n° 2026.28

OBJET : Élection des membres de la commission d'appel d'offres**MEMBRES PRÉSENTS :**

Stéphane ANTHOARD, Paulette BERNABEU, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Anne CALENDRAS, Lyliane CHARPENTIER, Pierre CICCIU, Didier CRETENET, Céline CUCUMEL, Bérengère DETOEUF, Joffrey DUPOIZAT, Marion FAURE, Philippe GONNAND, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Elodie JUNIQUE, Elise MICHALLET, Céline NERIEUX, Leopold PASTOR, Hector PENIN, Joëlle ROCHE, Arnaud ROY, François SAVIGNY, Carole SCHIEPAN, Cyrielle TABOUILLOT GRANGE, Agnès VERPILLAT

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

| | | |
|-------------------|-----------------|------------------|
| Valérie BILLEQUIN | pouvoir donné à | Joffrey DUPOIZAT |
| Christophe MARAUX | pouvoir donné à | Arnaud ROY |
| Thierry PASQUIER | pouvoir donné à | Marion FAURE |

MEMBRES ABSENTS :**SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Paulette BERNABEU**

Carole SCHIEPAN, 3^{ème} Adjointe au Maire en charge des Finances et Politiques culturelles expose qu'en vertu des articles L1414-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales (cgct), les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique sont attribués après qu'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) constituée conformément à l'article L 1411-5 cgct a analysé et choisit les offres.

La Commune de Saint Genis Les Ollières étant une Commune de plus de 3 500 habitants, la composition de la CAO sera de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le Conseil municipal et en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel au scrutin secret sauf si vote à l'unanimité contraire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-5 et L1414-2 et suivants

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-21

CONSIDERANT comme le rapporte Carole Schiepan, 3^{ème} Adjointe au Maire qu'il convient d'élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants

CONSIDERANT l'appel à candidatures de listes candidates aux élections des postes de titulaires et de listes candidates aux élections des postes de suppléants :

- Liste proposée par le Maire : Carole SCHIEPAN, Leopold PASTOR, Arnaud ROY, Valérie BILLEQUIN, Christophe MARAUX en titulaires et Céline NERIEUX SAURET, Pierre CICCIU, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Lyliane CHARPENTIER en suppléants
- Liste proposée par Saint Genis Tous Unis : Didier CRETENET, Hector PENIN, Joëlle ROCHE en titulaires et Cyrielle TABOUILLOT GRANGE et Céline CUCUMEL en suppléantes

CONSIDERANT que la proposition de voter pour chaque poste au scrutin public à main levée a été votée à l'unanimité

CONSIDERANT que les listes ont obtenues les voix suivantes :

- Liste proposée par le Maire 23 voix
- Liste proposée par Saint Genis Tous Unis 5 voix

CONSIDERANT qu'à la répartition proportionnelle les 4 premiers sièges sont attribués à la liste proposée par le Maire et que le 5^{ème} siège est attribué au plus fort reste à la liste à Pour Saint Genis Tous Unis,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité de procéder au vote au scrutin public à main levée
- **ELIT** les 5 membres titulaires de la CAO suivants :

- **Carole SCHIEPAN**
- **Leopold PASTOR**
- **Arnaud ROY**
- **Valérie BILLEQUIN**
- **Didier CRETENET**

et les 5 membres suppléants de la CAO suivants :

- **Céline NERIEUX SAURET**
- **Pierre CICCIU**
- **Vincent BOUDE**
- **Stéphane CAGNY**
- **Cyrielle TABOUILLOT GRANGE**

Résultat du vote : MAJORITÉ – 1 ABSTENTION (Anne CALENDRAS)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 03/04/2026

Saint-Genis-les-Ollières, le 02 avril 2026.

Le Maire,

Joffrey DUPOIZAT



**Le secrétaire de séance,
Paulette BERNABEU**

